

LUCCINI PRODUCTIONS

Autorisations mineurs

SAISON
2026/2027

Version consolidée

Fiche d'autorisations parentales et d'informations relatives aux mineurs

Fiche applicable aux participants
mineurs des activités de MISFITS
ACADEMY, dispositif artistique,
culturel et pédagogique porté par
l'association LUCCINI PRODUCTIONS

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La présente fiche a pour objet de recueillir les informations nécessaires concernant les participants mineurs ainsi que les autorisations de leurs représentants légaux dans le cadre des activités proposées par MISFITS ACADEMY et organisées par LUCCINI PRODUCTIONS.

Elle permet notamment de recueillir les autorisations relatives à la participation du mineur aux activités ainsi que, le cas échéant, à la captation et à l'utilisation de son image et de sa voix.

La présente fiche complète les Conditions Générales d'Adhésion, d'Inscription et de Participation de LUCCINI PRODUCTIONS, ainsi que le Règlement intérieur de MISFITS ACADEMY. Elle constitue un document spécifique relatif aux participants mineurs et aux autorisations de leurs représentants légaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dispositif artistique, culturel et pédagogique : MISFITS ACADEMY

Association porteuse : LUCCINI PRODUCTIONS

Statut juridique : Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 4 place du Muguet Nantais - Boulevard Émile Gabory - 44200 Nantes (Loire-Atlantique)

Date d'adoption : 05 août 2026

DÉFINITION DE LUCCINI PRODUCTIONS

LUCCINI PRODUCTIONS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet le développement de projets artistiques, culturels et pédagogiques.

Elle conçoit, organise et accompagne des actions liées notamment à la création artistique, à la transmission culturelle, aux pratiques artistiques, aux projets collectifs et aux initiatives favorisant l'accès à la culture.

Dans le cadre de ses missions, LUCCINI PRODUCTIONS développe différents projets et dispositifs, parmi lesquels figure notamment MISFITS ACADEMY, dispositif artistique, culturel et pédagogique consacré aux danses urbaines, à la création chorégraphique et à la transmission culturelle.

DÉFINITION DE MISFITS ACADEMY

MISFITS ACADEMY constitue un dispositif artistique, culturel et pédagogique développé par LUCCINI PRODUCTIONS autour des danses urbaines, de la création chorégraphique, de la transmission culturelle et de l'accompagnement des pratiques artistiques.

MISFITS ACADEMY ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte et exerce ses activités dans le cadre administratif, juridique et organisationnel défini par LUCCINI PRODUCTIONS.

LUCCINI PRODUCTIONS - MISFITS ACADEMY - FICHE D'AUTORISATIONS PARENTALES ET D'INFORMATIONS RELATIVES AUX MINEURS

1 - IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Dispositif : MISFITS ACADEMY

Association porteuse : LUCCINI PRODUCTIONS

Activités concernées : cours de danses urbaines, ateliers, stages, répétitions, spectacles, déplacements, projets pédagogiques et artistiques.

2 - IDENTIFICATION DU MINEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Activité(s) suivie(s) :

Groupe / Cours :

3 - REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

- Représentant légal n°1

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Lien avec le mineur :

Je certifie exercer l'autorité parentale sur le mineur indiqué dans la présente fiche ou être dûment habilité(e) à effectuer les présentes démarches et à donner les autorisations nécessaires en son nom.

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

- **Représentant légal n°2 - le cas échéant**

Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, les coordonnées du second représentant légal peuvent être renseignées ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Lien avec le mineur :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Chaque représentant légal s'engage à signaler à LUCCINI PRODUCTIONS toute décision judiciaire, mesure ou situation particulière ayant une incidence sur l'exercice de l'autorité parentale ou sur les autorisations relatives au mineur.

Lorsque l'un des représentants légaux effectue seul une démarche relevant d'un acte usuel de l'autorité parentale, LUCCINI PRODUCTIONS peut, dans les conditions prévues par l'article 372-2 du Code civil, considérer qu'il agit avec l'accord de l'autre représentant légal, sauf opposition ou information contraire portée à sa connaissance.

En cas de désaccord porté à la connaissance de LUCCINI PRODUCTIONS entre les représentants légaux, l'association pourra demander tout justificatif utile et, lorsque cela est nécessaire, suspendre l'exécution de l'autorisation concernée dans l'attente d'éléments permettant de déterminer la situation applicable.

4 - PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

En complément du ou des représentants légaux indiqués ci-dessus :

Nom :

Prénom :

Lien avec le mineur :

Téléphone :

Téléphone secondaire :

5 - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DU PARTICIPANT

Il est recommandé que le mineur bénéficie d'une assurance responsabilité civile personnelle couvrant les activités auxquelles il participe.

Compagnie d'assurance :

Numéro de contrat :

- ☐ Je confirme disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant mon enfant.
- ☐ Je ne dispose pas, à ma connaissance, d'une assurance responsabilité civile personnelle couvrant spécifiquement mon enfant.

Les garanties d'assurance souscrites par LUCCINI PRODUCTIONS, lorsqu'elles sont applicables, ne se substituent pas aux garanties personnelles dont le participant peut avoir besoin.

Il appartient au représentant légal de vérifier l'étendue des garanties d'assurance dont bénéficie le mineur.

6 - AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

J'autorise mon enfant à participer aux activités proposées par MISFITS ACADEMY, dans le cadre de LUCCINI PRODUCTIONS, notamment :

- cours réguliers de danse ;
- ateliers et stages ;
- répétitions ;
- spectacles, représentations et démonstrations ;
- projets artistiques, culturels et pédagogiques ;
- événements et rencontres liés aux activités ;
- déplacements organisés dans le cadre des activités, sous réserve de l'autorisation spécifique prévue à l'article 8.

Je reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement général des activités proposées ainsi que des règles applicables à la participation de mon enfant.

Je m'engage à informer LUCCINI PRODUCTIONS de toute situation particulière susceptible d'avoir une incidence sur la participation, l'encadrement ou la sécurité de mon enfant.

7 - MODALITÉS DE SORTIE DU MINEUR

À l'issue des activités :

- ☐ **Mon enfant doit être récupéré par son représentant légal ou par une personne préalablement autorisée.**
- ☐ **J'autorise mon enfant à quitter seul l'activité à l'issue de l'horaire prévu.**

Cette autorisation est donnée sous réserve de sa compatibilité avec l'âge et la situation du mineur, les conditions d'organisation de l'activité et les règles de sécurité applicables.

Personnes autorisées à récupérer le mineur

- **Personne 1**

Nom / Prénom :

Lien avec le mineur :

Téléphone :

- **Personne 2**

Nom / Prénom :

Lien avec le mineur :

Téléphone :

Le représentant légal s'engage à informer LUCCINI PRODUCTIONS de toute modification de la liste des personnes autorisées.

8 - AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS

Dans le cadre des spectacles, événements, rencontres, stages, battles, représentations ou projets artistiques organisés par LUCCINI PRODUCTIONS / MISFITS ACADEMY, certains déplacements peuvent être nécessaires.

- ☐ **J'autorise mon enfant à participer aux déplacements organisés dans le cadre des activités**
- ☐ **Je n'autorise pas mon enfant à participer aux déplacements organisés dans ce cadre.**

Les modalités pratiques relatives à chaque déplacement sont communiquées préalablement aux représentants légaux lorsque cela est possible.

Les conditions de transport, d'encadrement et d'organisation sont déterminées par LUCCINI PRODUCTIONS en fonction de la nature, de la durée et des conditions particulières de l'activité concernée.

Lorsque les conditions d'un déplacement présentent des caractéristiques particulières, une information ou une autorisation complémentaire pourra être demandée aux représentants légaux.

9 - INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE MINEUR

Afin de contribuer à la sécurité et à la bonne prise en charge de mon enfant, je signale ci-dessous toute information utile dont LUCCINI PRODUCTIONS doit avoir connaissance dans le cadre des activités.

Les informations relatives à la santé sont facultatives et doivent être limitées aux informations strictement nécessaires à la sécurité, à l'encadrement ou à la prise en charge du mineur dans le cadre des activités.

- ☐ **Allergies ou particularités nécessitant une attention particulière :**

.....
.....

- ☐ **Traitement ou précaution particulière à signaler nécessitant une attention dans le cadre des cours :**

.....
.....

- ☐ **Information importante concernant la pratique ou la sécurité du mineur :**

.....
.....

Si nécessaire, le représentant légal pourra être invité à fournir des informations ou documents complémentaires permettant d'assurer la sécurité du mineur.

En cas d'évolution de ces informations, le représentant légal s'engage à en informer LUCCINI PRODUCTIONS dans les meilleurs délais.

10 - AUTORISATION EN CAS D'URGENCE

J'autorise les responsables et intervenants de MISFITS ACADEMY / LUCCINI PRODUCTIONS, dans la limite de leurs possibilités et compétences, à prendre les mesures nécessaires lorsqu'une situation d'urgence concernant mon enfant le justifie, notamment :

- contacter les représentants légaux ou la personne désignée comme contact d'urgence ;
- solliciter les services de secours lorsque la situation l'exige ;
- transmettre aux professionnels de santé intervenant dans le cadre de l'urgence les informations nécessaires dont ils disposent concernant le mineur.

En cas d'urgence, les décisions relevant des professionnels de santé ou des services de secours compétents demeurent de leur ressort.

La présente autorisation ne constitue ni une délégation générale de l'autorité parentale ni une autorisation médicale générale. Elle est limitée aux mesures nécessaires à la gestion d'une situation d'urgence survenant dans le cadre des activités.

11 - AUTORISATION RELATIVE AU DROIT À L'IMAGE ET AUX CAPTATIONS AUDIOVISUELLES

Dans le cadre des activités de MISFITS ACADEMY, des photographies, vidéos ou captations audiovisuelles peuvent être réalisées lors des cours, stages, répétitions, spectacles, représentations publiques, événements collectifs ou projets artistiques.

Les images ou captations peuvent notamment être utilisées pour :

- présenter et valoriser les activités de MISFITS ACADEMY ;
- présenter et valoriser les projets de LUCCINI PRODUCTIONS ;
- promouvoir les activités artistiques, culturelles et pédagogiques de la structure ;
- alimenter les supports de communication institutionnels, pédagogiques, culturels ou promotionnels ;
- rendre compte des spectacles, événements et projets réalisés.

Autorisation

Les choix relatifs à ces autorisations peuvent être recueillis soit directement dans la présente fiche lorsqu'elle est remplie et signée, soit dans le formulaire d'inscription en ligne de MISFITS ACADEMY lorsque l'inscription est effectuée en ligne.

Concernant mon enfant :

- ☐ **J'autorise la captation et l'utilisation de son image et, le cas échéant, de sa voix, dans le cadre des finalités et supports de communication précisés ci-dessus.**
- ☐ **Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et, le cas échéant, de la voix de mon enfant dans ce cadre.**

Dans la mesure du possible, lorsque le refus est connu, LUCCINI PRODUCTIONS met en œuvre les mesures raisonnables permettant d'éviter l'utilisation identifiable de l'image du mineur concerné.

Certains spectacles, projets collectifs ou événements publics peuvent toutefois faire l'objet de captations générales ou collectives. Lorsque les conditions particulières d'un projet impliquent une utilisation spécifique de l'image ou de la voix du mineur, une information ou une autorisation complémentaire pourra être sollicitée.

La présente autorisation est distincte de l'autorisation de participation aux activités.

Le refus d'autoriser l'utilisation de l'image n'a, en principe, aucune incidence sur l'accès du mineur aux activités proposées. Toutefois, lorsqu'un projet artistique particulier repose sur une captation ou une représentation audiovisuelle nécessitant la participation identifiable du mineur, des modalités spécifiques pourront être proposées et communiquées préalablement au représentant légal.

Le représentant légal reconnaît que le mineur doit, selon son âge et son degré de maturité, être associé à la décision concernant l'utilisation de son image.

L'autorisation donnée dans le présent document est limitée aux finalités et utilisations décrites ci-dessus. Toute utilisation dans un contexte ou pour une finalité substantiellement différente pourra faire l'objet d'une autorisation spécifique.

Lorsque le document spécifique « Autorisation de droit à l'image et de captation audiovisuelle » est utilisé, celui-ci complète et précise les conditions d'autorisation applicables, notamment concernant les finalités, supports, durée, retrait et conservation des contenus.

12 - PRISE DE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS APPLICABLES

Je reconnais avoir pris connaissance :

- ☐ **Règlements intérieurs de LUCCINI PRODUCTIONS et MISFITS ACADEMY ;**
- ☐ **Conditions Générales d'Adhésion, d'Inscription et de Participation de LUCCINI PRODUCTIONS / MISFITS ACADEMY ;**
- ☐ **Règles particulières communiquées dans le cadre des activités auxquelles mon enfant participe.**

Je m'engage à respecter et à faire respecter par mon enfant les règles de fonctionnement, de sécurité, de comportement et d'organisation applicables aux activités.

13 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans la présente fiche sont traitées par LUCCINI PRODUCTIONS, en qualité de responsable du traitement, afin d'assurer notamment la gestion administrative, organisationnelle, pédagogique et sécuritaire des activités de MISFITS ACADEMY, ainsi que la gestion des autorisations données par les représentants légaux.

Les données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), à la loi Informatique et Libertés et aux dispositions applicables en matière de protection des données personnelles.

Selon la nature du traitement concerné, les données sont traitées sur la base de l'exécution des démarches liées à l'inscription et à la participation aux activités, du respect des obligations légales applicables à LUCCINI PRODUCTIONS, de l'intérêt légitime de l'association à assurer l'organisation, la sécurité et le bon

fonctionnement de ses activités, ou, lorsque cela est nécessaire, du consentement de la personne concernée ou de son représentant légal.

Les données collectées sont accessibles uniquement aux personnes habilitées de LUCCINI PRODUCTIONS et, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement des finalités prévues, aux intervenants, prestataires ou sous-traitants dûment habilités agissant pour le compte de l'association.

Les informations nécessaires à l'inscription, à la participation et à la sécurité du mineur sont obligatoires lorsque leur communication est nécessaire à ces finalités. Les informations facultatives sont signalées comme telles dans la présente fiche. Le refus de communiquer certaines informations obligatoires peut avoir pour conséquence de ne pas permettre l'inscription, la participation ou la mise en œuvre des mesures nécessaires à la sécurité du mineur.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées. À l'issue de cette période, elles peuvent, lorsque cela est nécessaire, être conservées sous une forme intermédiaire pendant la durée requise par les obligations légales applicables ou pour permettre à LUCCINI PRODUCTIONS d'assurer la défense de ses droits. Les durées de conservation sont déterminées selon la nature des données, leur finalité et les obligations applicables.

Les informations relatives à la santé éventuellement communiquées dans le cadre de l'article 9 sont limitées aux informations strictement nécessaires à la sécurité, à l'encadrement ou à la prise en charge du mineur dans le cadre des activités. Lorsqu'elles constituent des données relatives à la santé au sens de la réglementation applicable, leur traitement est mis en œuvre dans les conditions prévues par l'article 9 du RGPD et sur le fondement juridique applicable au traitement concerné. Leur accès est limité aux seules personnes habilitées qui en ont besoin dans le cadre de leurs missions. Leur conservation est limitée à la durée strictement nécessaire à la finalité poursuivie, sous réserve d'un renouvellement de l'inscription ou d'une autre nécessité légale dûment justifiée.

Les représentants légaux disposent, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, de droits concernant les données personnelles du mineur, notamment les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition lorsque les conditions légales sont réunies.

Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment, sans que ce retrait compromette la licéité des traitements effectués avant celui-ci.

Pour exercer ces droits ou obtenir toute information relative au traitement des données personnelles, les représentants légaux peuvent contacter **LUCCINI PRODUCTIONS** à l'adresse suivante : misfitsacademy@gmail.com.

Les demandes sont traitées dans les délais prévus par la réglementation applicable.

Les représentants légaux disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment s'ils estiment que leurs données ou celles du mineur ne sont pas traitées conformément à la réglementation applicable.

14 - MISE À JOUR DES INFORMATIONS

Le représentant légal s'engage à informer LUCCINI PRODUCTIONS / MISFITS ACADEMY de toute modification concernant les informations communiquées dans la présente fiche, notamment :

- les coordonnées des représentants légaux ;
- les personnes autorisées à récupérer le mineur ;
- les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence ;
- les informations utiles relatives à la sécurité ou à la prise en charge du mineur ;
- les autorisations accordées ou retirées ;
- toute situation susceptible d'avoir une incidence sur la participation du mineur aux activités.

Toute modification importante pourra nécessiter la mise à jour ou la signature d'une nouvelle fiche.

15 - SIGNATURE DU OU DES REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Lorsque la présente fiche est utilisée sous format papier, elle est complétée et signée par le ou les représentants légaux. Lorsque l'inscription est effectuée en ligne, les informations, déclarations et autorisations prévues dans la présente fiche sont recueillies directement dans le formulaire d'inscription selon les modalités prévues à cet effet.

Je soussigné(e), représentant légal du mineur désigné dans la présente fiche, certifie l'exactitude des informations communiquées et déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente fiche.

Je reconnais avoir été informé(e) des modalités de participation de mon enfant aux activités de MISFITS ACADEMY et des autorisations demandées dans le présent document.

Fait à :

Le :

- Représentant légal n°1

Nom et prénom :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....

- Représentant légal n°2 - le cas échéant

Nom et prénom :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....

MENTIONS LÉGALES

LUCCINI PRODUCTIONS - MISFITS ACADEMY

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :

4 place du Muguet Nantais - Boulevard Émile Gabory
44200 Nantes

RNA : W442003615

SIREN : 518 249 271

SIRET : 518 249 271 00017

Courriel : misfitsacademy@gmail.com

Lorsque les présentes informations sont diffusées sur le site internet de l'association, le directeur de la publication est le Président de LUCCINI PRODUCTIONS en exercice.

VERSION DU DOCUMENT

Fiche d'autorisations parentales et d'informations relatives aux mineurs

LUCCINI PRODUCTIONS - MISFITS ACADEMY

Activités artistiques, culturelles et pédagogiques développées notamment dans le cadre de : **MISFITS ACADEMY**

Version consolidée

Saison : 2026 - 2027

Dernière mise à jour : 05 août 2026

ARCHIVAGE

La présente fiche signée est conservée par LUCCINI PRODUCTIONS dans les documents administratifs relatifs au mineur concerné, lorsque la fiche est utilisée sous format papier.

Lorsque les informations et autorisations prévues par la présente fiche sont recueillies dans le formulaire d'inscription en ligne, les éléments enregistrés et validés dans ce formulaire constituent la référence des informations et autorisations recueillies auprès du ou des représentants légaux.

La version de la présente fiche applicable au moment de l'inscription ou de la validation du formulaire constitue la version de référence.

Les informations, choix et autorisations sont conservés selon les durées de conservation applicables aux différentes catégories de données.

Toute nouvelle fiche signée ou tout nouveau formulaire validé remplace, pour les éléments concernés, la version précédemment enregistrée.